

De semaine en semaine

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **73 (1964)**

Heft 3

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

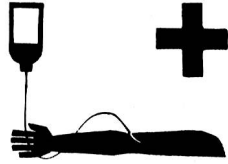
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

De semaine en semaine

Transfusion sanguine



Peut-on encore être donneur de sang après avoir souffert d'une jaunisse?

Avant de répondre à la question, il convient de préciser la manière dont la *jaunisse infectieuse* (Hepatitis infectiosa) se transmet d'homme à homme. La jaunisse infectieuse est une maladie à virus pouvant apparaître sous deux formes: *l'hépatite épidémique* et *l'hépatite dite d'inoculation*.

Dans *l'hépatite épidémique*, l'on trouve un système d'infection ouverte. Peu avant l'apparition de la maladie et au cours de celle-ci, le virus est décelable dans les selles. L'affection se transmet soit par contact direct soit par absorption d'un liquide (eau, lait ou autre denrée alimentaire) porteur du virus. Aussi longtemps que l'agent pathologique se trouve dans le sang d'une personne contaminée, soit pendant une période qui commence peu avant l'apparition de la maladie et s'étend sur 3 à 4 semaines encore après la guérison, la jaunisse épidémique peut également être transmise par une transfusion de sang. Dans cette forme de jaunisse, la période d'incubation est courte; elle est de 15 à 40 jours, rarement plus longue. La jaunisse épidémique atteint principalement les être jeunes et elle est particulièrement fréquente vers la fin de l'été et le début de l'automne.

Contrairement à l'hépatite épidémique, *l'hépatite d'inoculation* présente un système d'infection fermé. Le virus n'est pas décelable dans les selles. Par contre, il se trouve dans le sang de la personne contaminée, plusieurs semaines déjà avant que n'apparaissent les premiers symptômes de la maladie. Il n'est pas rare même que l'on se trouve porteur de ce virus pendant des périodes pouvant s'étendre sur 5 ans et plus! Pour autant qu'on le sache actuellement, la maladie se transmet d'homme à homme par contact direct, ou, lors de transfusion de sang ou de produits sanguins, par l'emploi d'aiguilles, de seringues, de lancettes contaminées. Etant donné qu'aujourd'hui les médecins et les dentistes sont conscients du danger que présente la transmission de l'hépatite et tiennent compte de ce risque lors du nettoyage et de la stérilisation de leurs instruments, seules les transfusions de sang peuvent désormais provoquer cette forme de jaunisse. L'on n'a pas encore déceler jusqu'ici une autre manière naturelle (qui ne soit donc pas liée à une intervention médicale), pouvant être rendue responsable de la transmission de l'hépatite d'inoculation dont une des caractéristiques est sa très longue période d'incubation qui peut durer de 40 à 200 jours. Cette affection peut être contractée à tout âge et sa fréquence est plus ou moins la même à toutes les époques de l'existence.

Etant donné que, pour ces deux formes de la jaunisse, l'on peut être porteur de virus pendant des années, il est nécessaire de ne pas prélever de sang chez les individus qui ont contracté une fois dans leur vie une jaunisse infectieuse si ce sang est destiné à être transfusé sous forme de sang complet, de plasma sec, de fibrinogène ou de globuline antihémophilique. En revanche, le sang de ces ex-malades peut être utilisé sans danger aucun pour la préparation de fractions (solution de plasma pasteurisé, albumine et gammaglobuline), dont le procédé de fabrication permet de détruire de manière absolument sûre tout virus de l'hépatite pouvant se trouver dans le plasma-sanguin. L'on évite également de prélever du sang chez un donneur supposé se trouver au stade de l'incubation d'une hépatite infectieuse. Pour l'hépatite épidémique, il s'agit des personnes qui auront été en contact étroit avec des malades atteints de jaunisse. Pour l'hépatite d'inoculation, il s'agit des personnes qui auront reçu récemment une transfusion de sang ou de plasma et de ceux qui auront été contaminés peu de temps auparavant. Malheureusement, l'application de ces mesures préventives ne permettent pas d'exclure systématiquement d'une prise de sang tous les porteurs du virus hépatique; souvent, en effet, ceux-ci sont loin de se douter qu'ils se trouvent en période d'incubation ou ont contracté la maladie si légèrement qu'ils n'on présenté aucun symptôme apparent. D'autres, contaminés, n'ont toutefois pas contracté la maladie. Comme l'on manque encore de méthodes de laboratoire qui permettraient de déceler tout porteur de virus, l'on doit continuer de prévoir que chaque transfusion de sang ou de plasma contient un certain risque de provoquer une jaunisse de transmission. Ce risque toutefois est minime.

Pour répondre à la question posée plus haut, il est donc permis de dire qu'une personne ayant été atteinte d'une jaunisse dans sa vie peut donner de son sang à condition que la maladie ait été contractée au moins un an auparavant. Le sang qu'elle aura donné sera traité séparément et destiné uniquement à la fabrication de fractions de plasma appelées «*sûres du point de vue hépatique*».

Récentes publications du Laboratoire central

«*La maturation de l'immunité humorale chez l'homme*», par G. de Muralt, Helv. med. Acta. suppl. XLII.

«*Etude immunologique des protéines de la salive normale et de mucoviscidose*», par N. Burger-Girard, Schweiz. med. Wschr., 94, 23 (1964).

«*Fixation de γ_1 -macroglobulines sur les érythrocytes in vivo et in vitro*», par M. Jeannet, S. Barandun et A. Hässig, Vox. Sang. 9, 45 (1964).

«*Anomalie héréditaire de la membrane érythrocytaire avec test de Coombs direct positif et modification de l'antigène de groupe N*», par M. Jeannet, M. Metaxas-Bühler et R. Tobler, Vox. Sang. 9, 52 (1964).

Soins infirmiers



Dans nos écoles romandes d'infirmières en soins généraux

Des sessions d'examens finals auront lieu les 14, 15 et 16 avril 1964 à l'École d'infirmières de l'Hôpital cantonal de Lausanne et le 24 avril 1964 à l'École d'infirmières Bois-Cerf, à Lausanne également.

Nouvelles diplômées

Les candidates suivantes ont passé avec succès l'examen final qui s'est déroulé à l'École d'infirmières de l'Institution des Diaconesses de St-Loup/Pompaples le 26 février dernier et ont obtenu leur diplôme:

Sœurs *Lucette Haering* et *Noëlle Beyeler*, Mesdemoiselles *Françoise Chatelanat*, *Edith Magnenat*, *Rose-Marie Martini* et *Marinette Morel*.

Assistance aux personnes âgées et handicapées



Ergothérapie

Au printemps, la section de Lausanne a ouvert le premier service d'ergothérapie romand de la Croix-Rouge. Dès lors, six sections occupent en permanence huit ergothérapeutes engagées à plein temps et deux autres disposent de la collaboration d'une ergothérapeute deux jours par semaine.

La Croix-Rouge suisse a signé cette année avec l'Office fédéral des Assurances sociales une convention tarifaire concernant les prestations fournies par les centres d'ergothérapie. Cette convention s'applique notamment aux patients qui sont signalés à nos sections par les centres régionaux de l'assurance-invalidité et par les Commissions AI. Dans la plupart des cas, il s'agit de déterminer les possibilités de réintégration d'handicapés physiques et de préparer des mères de familles à reprendre leurs travaux ménagers à domicile. Parfois, les prestations fournies concernant l'application de mesures thérapeutiques complémentaires chez des patients licenciés d'un centre de réadaptation. La convention tarifaire fixe également les taux en vigueur relatifs à l'aménagement de postes de travail, la confection d'appareils auxiliaires et l'entraînement, en tant que traitement individuel ou en groupe, à l'usage de ces appareils auxiliaires. Elle prévoit également le traitement de patients séjournant dans un centre d'ergothérapie tel celui de la section de Saint-Gall.

Assistants et assistants bénévoles

En cours d'année, la section de Bellinzone — la première au canton du Tessin —, et celle de Fribourg, Neuchâtel-Vignoble et Val-de-Ruz et Winterthour ont nouvellement introduit un service d'assistants bénévoles à leur programme de travail.

A fin 1963, 24 sections totalisaient un effectif de 1176 collaborateurs et collaboratrices bénévoles qui régulièrement, soit en général une fois par semaine ou par quinzaine, se mettent à la disposition du service d'assistance de la Croix-Rouge. Ces volontaires ont participé notamment aux secteurs d'activité suivants:

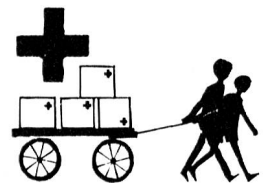
Visites à des personnes âgées, malades et invalides et interventions diverses	735	18
Physiothérapie	13	—
Services d'ergothérapie des sections Croix-Rouge et des hôpitaux	31	—
Confection de travaux manuels (bricoleuses)	15	—
Transports en automobiles, déplacements divers, excursions, etc.	293	17
Matinées et clubs pour personnes âgées, etc.	54	—
Total	1141	35

La plupart de ces sections disposent par ailleurs du concours occasionnel de nombreuses aides bénévoles pour des tâches particulières, telles par exemple la liquidation du ménage d'une personne âgée devant se rendre dans un home de retraite, la garde d'un enfant malade pendant que sa mère fait des courses, etc.

Les sections de Berne/Oberland, Horgen/Affoltern, Zurich et Genève ont organisé des cours d'introduction pour assistantes et assistants bénévoles qui ont groupé au total 149 participants.

Le programme provisoire d'un cours de « bricolage » a été établi au printemps. Ce cours, que la section de Zurich a organisé à titre d'essai, viserait à former les assistantes bénévoles spécialisées qui aident les personnes âgées et invalides à confectionner des travaux manuels.

Entraide



Parrainages pour familles suisses

Il y a 10 ans — c'était en avril 1954 —, le *Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse* lançait son action d'entraide nationale « lits pour enfants suisses ».

Les 30 premiers lits furent remis à des enfants des cantons des Grisons et du Valais.

Le 1000^e lit fut distribué en mars 1956, le 2000^e en novembre 1957, le 3000^e deux ans plus tard et le 4000^e au mois de juin 1962...

Entièrement financée par les « parrainages », l'action « lits pour enfants suisses » s'est muée au cours des ans en une action « parrainages pour familles suisses » qui désormais comporte aussi la remise d'armoires, de commodes, de machines à coudre, et depuis peu de machines à laver simples. Tous ces articles sont neufs et spécialement conçus au vu des besoins de leurs bénéficiaires.

Près de 2 millions de francs déjà lui ont été consacrés.

Indépendamment de l'aide matérielle qu'elle permet d'apporter à maintes familles nécessiteuses, cette action a également une portée morale. Elle prouve à nos compatriotes déshérités que notre devise nationale n'est pas un mot vain.



Aide aux victimes du conflit somalo-éthiopien

Répondant à un appel de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge suisse a fait parvenir au Croissant-Rouge de Somalie 300 unités de plasma sanguin desséché à l'intention des victimes du conflit survenu aux frontières de la Somalie et de l'Éthiopie.

Aide à la Grèce

Dans sa séance du 4 mars 1964, le Comité central a voté l'octroi d'un crédit de Fr. 30 000.— pour la poursuite de l'action d'entraide de la Croix-Rouge suisse en faveur de personnes âgées nécessiteuses en Grèce.

L'Autocar pour invalides de la jeunesse suisse

Répondant à l'appel que M. le Conseiller fédéral F.-T. Wahlen a adressé aux écoliers de Suisse le 28 octobre dernier, plus de 5000 classes de tout le pays ont organisé des actions spéciales en vue de recueillir les fonds nécessaires à l'achat d'un autocar pour invalides. Au début de mars 1964, une somme de Fr. 471 469.46 avait ainsi été réunie et remise à la Croix-Rouge suisse.

Election d'un nouveau membre à la Commission romande de la Croix-Rouge de la Jeunesse

Dans sa séance du 4 mars 1964, le Comité central a nommé M. André Chardonnens, de Neuchâtel, en qualité de nouveau membre de cet organe.

Les ravissantes vignettes que nous avons le plaisir de publier en primeur dans ce numéro et qui illustreront dorénavant notre rubrique « de Semaine en semaine » ont été réalisées par M. Richard Authier, graphiste, de Lausanne.

79^e Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse

Conformément à la décision prise par le Comité central de la CRS en date du 5 mars dernier et contrairement à nos précédentes communications, la prochaine Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse n'aura pas lieu à Fribourg mais à Leysin les 30 et 31 mai 1964.

La section de Fribourg, en effet, après avoir accepté d'organiser cette manifestation, a malheureusement dû déclarer qu'elle se trouvait dans l'impossibilité de loger de manière adéquate, soit à Fribourg soit dans d'autres localités du canton, les délégués et les hôtes de la Croix-Rouge suisse. Dans ces circonstances qu'elle regrette très vivement, elle a prié le Comité central de bien vouloir la décharger de la mise sur pied de la 79^e Assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse.

Pour une bonne affaire, le mieux

Pfister
ameublements

Le choix le plus grand -
les prix les plus bas!

Lausanne, Montchoisi 5, également ouvert le lundi
Genève, Servette 44, également ouvert le lundi

Bienne, place du Marché-Neuf, lundi matin fermé
Le nouveau « Centre du meuble du Jura et Seeland »



Où que vous soyez, vous trouverez un représentant qualifié de la « Winterthur-Accidents » prêt à vous conseiller selon vos désirs, à vous assurer selon vos besoins.

Winterthur
ACCIDENTS